



**HAL**  
open science

## Défis et conflits de la remunicipalisation de l'eau: l'exemple de la concession de la Paz-El Alto, Bolivia

Franck Poupeau

### ► To cite this version:

Franck Poupeau. Défis et conflits de la remunicipalisation de l'eau: l'exemple de la concession de la Paz-El Alto, Bolivia. *Revue Tiers Monde*, 2010, 203 (3), pp.41. 10.3917/rtm.203.0041 . hal-03786975

**HAL Id: hal-03786975**

**<https://hal.science/hal-03786975v1>**

Submitted on 23 Sep 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## EAU DES VILLES : SERVICE EN RÉSEAUX

### DÉFIS ET CONFLITS DE LA REMUNICIPALISATION DE L'EAU

L'exemple de la concession de La Paz-El Alto, Bolivie

Franck Poupeau\*

En janvier 2007, le gouvernement d'Evo Morales a transformé le consortium Aguas del Illimani, implanté depuis 1997, sur la concession formée par les deux municipalités voisines de La Paz et El Alto (Bolivie), en entreprise publique et sociale, avec pour objectif de réduire les inégalités affectant les zones non équipées. Cet article a pour objectif d'étudier les modalités de la transition vers la remunicipalisation du service, les ruptures et les continuités perceptibles dans l'organisation du réseau. La « gouvernance urbaine » de la nouvelle entreprise doit affronter, d'une part, un processus de métropolisation porteur de conflits potentiels entre municipalités, d'autre part, des logiques juridiques antagonistes entre les services municipaux et les communautés rurales environnantes qui sont traversées par le réseau pour approvisionner les espaces urbains en aval.

**Mots clés :** Inégalités socio-spatiales, espace urbain, remunicipalisation, gouvernance urbaine, droits à l'eau.

Si la privatisation des services de distribution des eaux fait l'objet d'une littérature importante depuis quelques années, les modalités du retour à une gestion publique restent relativement peu étudiées. Ainsi, la « guerre de l'eau » à Cochabamba (Bolivie) en 2000 a focalisé l'attention sur les échecs des tentatives de marchandisation (Nickson, Vargas, 2002 ; Guérin-Schneider, Lorrain, 2003 ; Sprong, 2007) sans que les difficultés rencontrées par l'entreprise municipale depuis lors aient été réellement analysées – notamment du point de vue de la participation sociale et de la qualité d'un service qui, dix ans après, semble

\* Pensionnaire de l'Institut français d'études andines (UMFRE17 CNRS-MAEE).

Franck Poupeau

bien peu répondre aux attentes qu’il a suscitées dans la population (Driessen, 2010). À une échelle économique et démographique plus importante, le cas de la concession de Buenos Aires a attiré l’attention sur l’efficacité sociale du modèle privé dans les quartiers défavorisés et sous équipés (*carenciados*) des grandes métropoles, et sur les problèmes de stratégie des entreprises face au mandat qu’elles devaient remplir sur leurs territoires de concession (Botton, 2007a). Plus largement, l’Amérique latine constitue un terrain privilégié pour l’étude des défis auxquels doivent faire face les services de distribution des eaux (Jouravlev, 2000 ; Schneier-Madanes, De Gouvello, 2003 ; Schneier-Madanes, 2010) : l’explosion urbaine relativement plus précoce que dans les autres « Sud » y a rendu plus visibles les effets de l’absence de planification territoriale et d’infrastructures de base (Troin, 2000), tandis que le « modèle français de l’eau » qui s’y est exporté à partir des années 1980 a voulu en faire un espace d’expérimentation de ses capacités d’adaptation aux besoins des secteurs urbains les plus défavorisés (Finger, Allouche, 2002 ; Bonin, 2005). Le retour au service public dans des villes comme Buenos Aires et Tucuman à la fin des années 1990 a sérieusement remis en cause l’efficacité de ce modèle sans pour autant apporter de réponses claires aux problèmes d’équipement suscités par les inégalités d’accès à l’eau dans les métropoles des « Sud » (Jaglin, 2001 ; Meublat, 2001).

Ce sont ces difficultés que l’on tentera d’analyser ici, à partir du cas du service de distribution des eaux de la métropole formée par les villes de La Paz et El Alto, en Bolivie. En janvier 2007, un Décret du président de la République de Bolivie, Evo Morales, a transformé le consortium Aguas del Illimani, implanté depuis 1997 sur la concession, en entreprise publique et sociale (Botton, 2007b ; Defournier, 2007 ; Jacobs, 2007 ; Sprong, 2007 ; Mayaux, 2008) : le service de distribution des eaux est alors devenu, au même titre que l’entreprise nationale de gaz YPF, la figure de proue des transformations politiques du gouvernement. Le nouveau modèle d’organisation du service était censé marquer une rupture avec la gestion privée en fournissant de « l’eau pour tous ». Mais au début 2010, le ministère de l’Eau comme l’entreprise EPSAS n’ont pas plus changé la politique tarifaire qu’ils n’ont pu impulser des politiques d’urbanisation et d’aide sociale permettant de mettre en échec les logiques d’auto-construction, d’implantation sauvage et de spéculation foncière qui dominent dans les zones non équipées – ces « non-lieux » de la privatisation comme de la remunicipalisation.

Les chances qu’a l’entreprise municipale d’atteindre des résultats significatifs en termes de réduction des inégalités semblent d’autant plus réduites que plus de trois ans après le départ d’Aguas del Illimani, les déclarations sur la vocation sociale de la nouvelle entreprise municipale s’accompagnent d’une situation juridique confuse. Le contrat signé lors de la privatisation est encore en vigueur, faute de changement de statut. Les efforts menés en direction des quartiers périphériques en expansion des villes de La Paz et El Alto se heurtent

## Défis et conflits de la remunicipalisation de l'eau

toujours à l'insuffisance des financements publics, qui ne peuvent compenser l'insolvabilité des populations résidentes et les coûts d'extension du réseau dans des zones géographiquement peu accessibles. Par manque de moyens, la nouvelle entreprise poursuit donc la politique de « participation communautaire » et de sous-traitance privée initiée dans les années 1990 pour assurer la desserte des quartiers populaires (Poupeau, 2008a). Cette continuité avec la « gouvernance urbaine », mise en œuvre au cours de la décennie précédente, s'incarne aussi dans les transferts de technologie (comptabilité, informatique, planimétrie, etc.) et le maintien de formes de « nouveau management public » héritées de l'organisation privée. On peut donc s'interroger sur la réalité des changements produits par la remunicipalisation du service d'eau : dans quelle mesure est-elle susceptible de générer de nouveaux modes de décision et de participation dans les villes concernées ? Comment peut-elle accompagner les transformations récentes de l'espace urbain local ?

Après avoir présenté la concession de La Paz-El Alto, du point de vue des ressources hydriques, des structures de l'espace urbain et de l'état du réseau de distribution d'eau, on dressera un bilan des dix années de concession privée, qu'il s'agisse des investissements réalisés ou des différentes modalités d'extension du réseau. C'est en effet sur cette base que peuvent se comprendre les défis, et les difficultés, de la remunicipalisation du service : on s'attachera aux ruptures et continuités d'ores et déjà perceptibles dans l'organisation publique du réseau, en liaison avec les actions des municipalités concernées et de la politique développée par le ministère de l'Eau au niveau national. On verra finalement dans quelle mesure cette remunicipalisation peut être interprétée comme la mise en place d'un nouveau mode de régulation « multiniveaux » des services urbains.

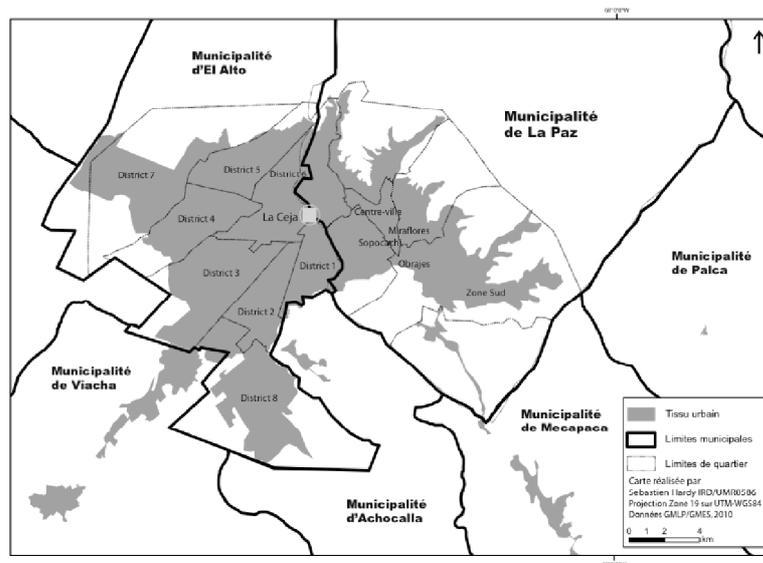
### **LA MÉTROPOLÉ PACÉNIENNE : RESSOURCES HYDRIQUES ET SERVICE DE DISTRIBUTION DES EAUX**

Au tournant des années 2010, les villes voisines de La Paz et El Alto forment une métropole de 2 millions d'habitants environ (voir carte 1). Depuis plusieurs décennies, la croissance urbaine de La Paz, siège du gouvernement bolivien, est freinée par son environnement géographique et géologique : elle est engoncée dans une vallée qui serpente entre 3 200 et 3 900 mètres d'altitude au pied de la Cordillère Royale, et les nouvelles habitations se construisent sur les zones même les plus instables, au bord de falaises et de roches de sédiments que les pluies érodent année après année. La ville de El Alto, en revanche, n'est limitée par aucun obstacle naturel : située à 4 000 mètres d'altitude sur l'altiplano en surplomb de La Paz, elle connaît une croissance démographique exponentielle, passant de 11 000 habitants en 1950 à 300 000 au début des années 1970 à

Franck Poupeau

640 000 en 2001, et 1 million environ au tournant des années 2010 (avec un taux de croissance annuel encore supérieur à 5 %) (INE, 2009).

Figure 1 : Métropole de La Paz-El Alto



Les deux villes bénéficient de systèmes d’approvisionnement en eau différents, en fonction de la demi-douzaine de barrages installés en amont, qui ont une capacité de stockage de 52,7 millions de mètres cubes : la carte 2 illustre leur répartition spatiale, qui tient aux contraintes physiques des bassins et des vallées qui traversent la ville. Si El Alto est exclusivement approvisionnée par le système du même nom, augmenté d’un certain nombre de puits, la ville de La Paz se situe au croisement du système Pampahasi, qui dessert les quartiers sud de la ville, du système Achachicala qui alimente le centre ville, et du système El Alto qui dessert, plus haut, les *laderas*, ces quartiers populaires situés à flanc de montagne qui grimpent jusqu’au bord de l’altiplano. Mais, ce ne sont pas les différents systèmes qui expliquent les inégalités d’équipement entre les espaces urbains, comme l’illustre la carte 3 : il faut plutôt y voir l’effet différentiel de leurs potentiels économiques respectifs, liés au développement historique des deux villes, qui présentent des formes de ségrégation socio-spatiale distinctes, mais tout aussi marquées. Sans surprise, les quartiers les mieux équipés sont à la fois les plus anciens et les mieux dotés en capital économique. À La Paz, les familles les plus riches (cadres supérieurs des secteurs publics et privés, professions libérales, etc.) vivent en bas de l’agglomération,

## Défis et conflits de la remunicipalisation de l'eau

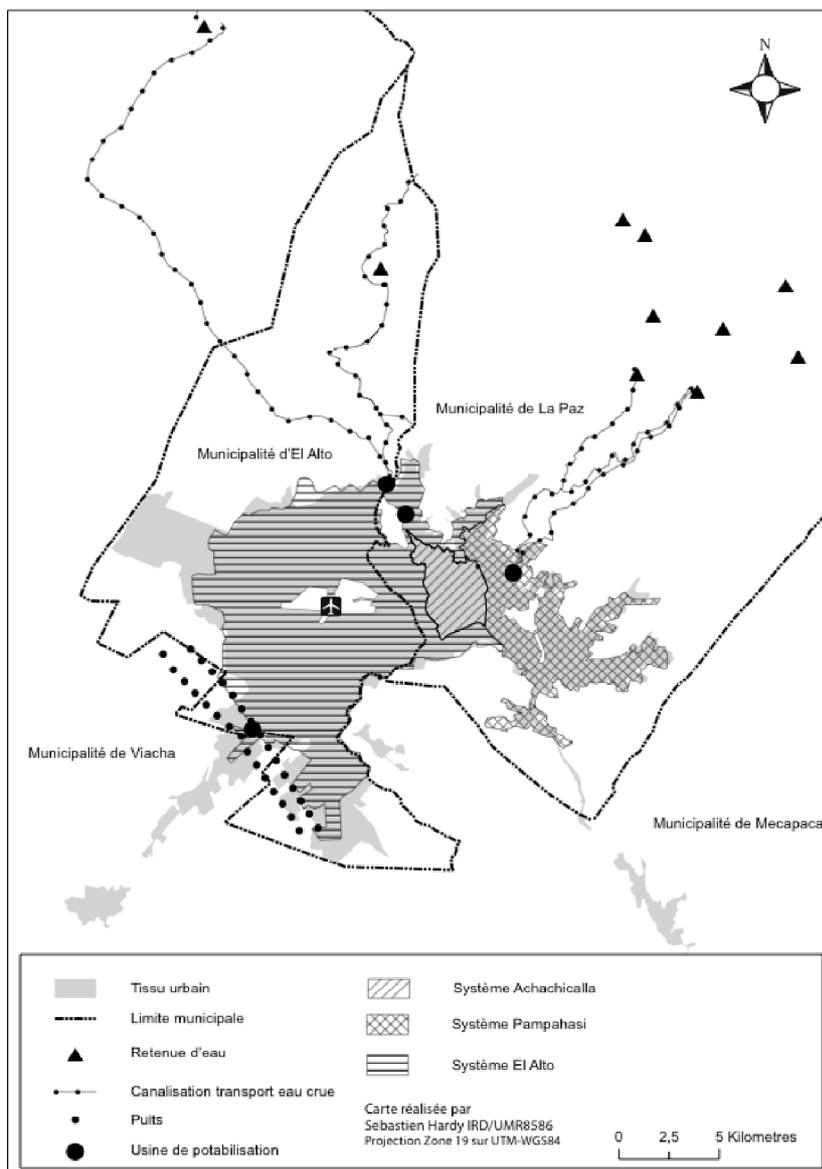
couramment appelée la « zone Sud », qui regroupe notamment les quartiers de San Miguel et Calacoto, tandis que des zones résidentielles des classes moyennes (cadres moyens, employés, voire professions intellectuelles) s'étendent dans les secteurs d'Obrajes, Sopocachi et Miraflores. Le centre ville regroupe encore les quartiers d'affaires et les administrations gouvernementales ; il est entouré par des *laderas* où s'agglutinent les habitations en brique ou en *adobe* (torchis). La stratification de El Alto est différente, mais pas moins rigide : elle s'articule autour de La Ceja, un nœud routier qui constitue le principal point de jonction avec La Paz. Un premier anneau comprend les quartiers les plus anciens et les plus denses, qu'il s'agisse de logements administratifs (Ciudad Satellite) ou de petites entreprises artisanales et commerciales (16 de Julio, Alto Lima) ; un second anneau regroupe les installations qui, des années 1960 aux années 1990, ont permis de recevoir une importante migration rurale ; un troisième anneau, moins dense et plus étendu, est le produit de la croissance endogène des deux villes et des stratégies familiales d'accès à la propriété sur des zones moins chères ou propices à l'auto-construction. Plus on s'éloigne du premier anneau, plus les quartiers voient leur accès aux services urbains se dégrader.

La ville de La Paz, fondée au XVI<sup>e</sup> siècle et devenue à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle le siège du gouvernement bolivien, s'est développée autour d'un centre-ville colonial, qui s'est transformé en quartier d'affaires et s'est entouré progressivement de quartiers résidentiels et industriels. Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, le manque d'espace a peu à peu déplacé les activités économiques (transports, artisanat, petit commerce et manufactures) des quartiers pacéniens (Obrajes principalement) à El Alto, qui a toujours eu depuis sa fondation dans les années 1940 une fonction économique de réserve de main d'œuvre et d'espace disponible (Poupeau, 2009a). Ne sont restés dans le centre-ville de La Paz que les administrations, les activités tertiaires et les populations les plus favorisées ; les groupes populaires, petits fonctionnaires ou travailleurs précaires et sans statut, ont été inexorablement repoussés d'abord sur les *laderas* entourant la vallée, puis sur l'altiplano qui surplombe la ville, où ils ont été rejoints à partir des années 1960 par une vague de migrants ruraux venus chercher un travail que les parcelles de terre héritées de la Réforme agraire de 1954 ou les sécheresses répétées ne pouvaient plus leur donner (Poupeau, 2009b).

Alors qu'en 1997, au moment de la privatisation du service d'eau, la ville de La Paz est desservie à 95 % par le réseau d'eau potable et à 80 % par le réseau d'assainissement (soit 140 000 connexions environ), les services urbains de la ville de El Alto souffrent de nombreuses insuffisances, et ne sont desservis respectivement qu'à 65 % et 25 % (100 000 connexions) (Botton, 2007b ; Laurie, Crespo, 2007). Selon le recensement national de 2001 qui porte sur 165 000 logements de El Alto, 15 % des foyers vivent sans électricité, 37 % d'entre eux sont classés comme insalubres et 65 % ne disposent pas d'un accès à l'eau potable

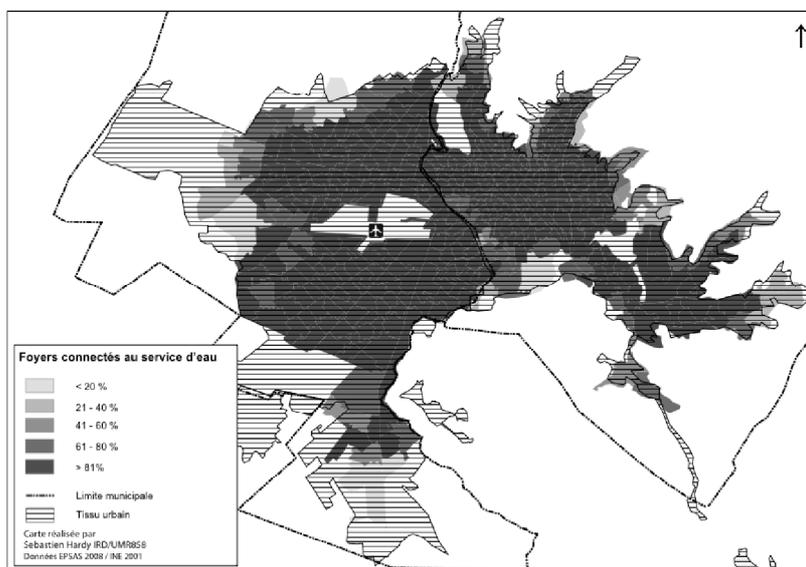
Franck Poupeau

Figure 2 : Répartitions spatiales des barrages à La Paz-El Alto



Défis et conflits de la remunicipalisation de l'eau

Figure 3 : Pourcentage de foyers connectés aux services d'eau



à domicile (53,7 % ont un accès indirect, via des bornes fontaines, tandis que 11,3 % n'ont aucun approvisionnement)<sup>1</sup>. Il y a surtout des inégalités spatiales très fortes, les districts les plus anciens et les plus centraux étant les mieux équipés (moins de 5 % de ménages non desservis), contrairement aux districts les plus récents, à la périphérie de la ville. Face à cette situation, on peut donc comprendre que, dans un contexte d'application de politiques libérales dans la plupart des secteurs de l'économie nationale (Khol, 2004), la privatisation du service d'eau municipal ait pu être présentée comme une solution aux problèmes d'approvisionnement des quartiers populaires.

### LE CONTRAT D'AGUAS DEL ILLIMANI : MODALITÉS ET LIMITATIONS

Le contrat signé en juillet 1997 portait sur une concession de 30 ans avec des redéfinitions d'objectifs tous les 5 ans (Komives, 2001 ; Brailowski, 2007 ; Defournier, 2007). L'entreprise Aguas del Illimani ainsi formée était une société anonyme dotée d'un capital initial de 11 millions de dollars, réparti de la façon suivante : 55 % pour Suez, 27 % d'actionnaires boliviens (BICSA et CONNAL),

1. La différence entre les données de 1997 et de 2001 vient surtout de la façon de comptabiliser les connexions à domicile : dans beaucoup de foyers installés entre les années 1960 et 1990, on comptabilise comme une connexion à domicile le fait d'avoir un robinet non à l'intérieur de la maison mais dans la cour (Poupeau, 2010).

Franck Poupeau

9 % d'actionnaires argentins (Inversora de Servicios S.A), 8 % de l'International Finance Corporation (IFC, une institution du Groupe de la Banque mondiale chargée des opérations avec le secteur), 1 % pour les employés. La signature de ce contrat était intervenue au cours d'une vague de « capitalisation » des ressources naturelles et des services urbains : dans chaque secteur privatisé, une autorité régulatrice avait été mise en place, la *Superintendencia de agua y servicios básicos* (SISAB). C'est justement avec la SISAB que le contrat était signé, et non avec les municipalités concernées. Il reposait sur un mécanisme de fixation des prix de type *price cap* (un prix plafond du service fourni par l'entreprise). Le contrat comportait ainsi une première « tranche sociale » de prix très élevée : moins de 30 m<sup>3</sup> (0,22 dollar US le mètre cube d'eau contre 0,52 dollar US en coût moyen, ce qui ne couvre pas les coûts de service) ; par conséquent, 78 % des volumes d'eau consommés ne représentaient initialement que 48 % des recettes de l'opérateur.

Les objectifs du contrat visaient une desserte universelle sur l'aire de concession : 100 % en termes d'eau potable sur La Paz et El Alto, ce qui supposait 71 752 connexions au réseau d'eau potable à El Alto pour les cinq premières années, ainsi qu'une desserte en assainissement de 95 % à La Paz et 90 % à El Alto. Pour réaliser ces objectifs, le contrat délimitait deux zones dans l'aire de concession : une zone de service sur laquelle portaient les objectifs, et une zone non desservie qui ne faisait l'objet d'aucune obligation contractuelle pour l'opérateur. Celui-ci n'avait en effet l'obligation de les équiper que si elles remplissaient un certain nombre de critères, qui portaient sur la densité de population des quartiers et sur les coûts de raccordement au réseau principal. Cette situation a été, de l'avis de Michel Desloges<sup>2</sup>, directeur du secteur Amérique latine de Suez Environnement de 2005 à 2007<sup>3</sup>, source de conflits difficiles à résoudre sur le terrain, les populations résidentes ne comprenant pas les raisons de la dualité de cette situation.

Très vite, le contrat a suscité des interrogations. Dès le début des années 2000, une étude sur l'impact du contrat et des mandats d'expansion sur les zones les plus défavorisées montrait qu'il ne suffisait pas de prévoir une extension des réseaux pour approvisionner les quartiers les plus pauvres (comme le voudrait le modèle classique du « monopole naturel ») (Komives, 2001). Trois ans après le début de la concession, l'entreprise n'était pas parvenue à répondre à cette demande. C'est la nature même du contrat, plus que la volonté propre de l'entreprise, qui était en cause : le contrat d'Agua del Illimani se caractérisait en effet par sa focalisation sur l'extension de l'aire de service et des nouvelles

---

2. Cité par Sarah Botton (2007b).

3. La Lyonnaise des Eaux est devenue en 1997 une des principales sociétés de la branche environnement du groupe Suez, qui a fusionné avec Gaz de France en 2008 pour former le groupe Suez Environnement.

## Défis et conflits de la remunicipalisation de l'eau

connexions à accomplir. Le contrat comprenait aussi des standards de qualité d'équipement très précis, aussi bien en termes d'*inputs* (matériel, technique) que d'*outputs* (modes de connexion, tarifs) : le gouvernement de l'époque avait imposé contractuellement que l'entreprise ne baisse pas la qualité des installations, afin de garantir un service équitable pour tous.

Le problème était donc qu'Aguas del Illimani n'avait pas la flexibilité nécessaire pour équiper les ménages les plus pauvres : il aurait fallu abaisser les barrières tarifaires pour les plus démunis et développer des incitations financières pour que l'opérateur investisse sur les quartiers pauvres. Inversement, les ménages sans ressources ne pouvaient bénéficier du service que si l'opérateur présentait une offre suffisamment diversifiée pour répondre aux variations de la demande des divers types de ménages. Il n'est donc pas étonnant que le concessionnaire n'ait pas équipé les zones défavorisées, surtout lorsqu'elles n'entraient pas dans l'aire obligatoirement desservie fixée par le contrat, comme les quartiers périurbains aux frontières de El Alto. Du fait de l'uniformité de l'offre, les demandes de connexion des ménages les plus pauvres se trouvaient donc découragées. Ces problèmes touchant les zones populaires à équiper n'étaient sans doute pas inconnus pour une entreprise de l'ampleur et de l'expérience de la Lyonnaise des Eaux (Brailowsky, 2007). À côté du contrat étaient donc prévues un certain nombre de mesures, relevant de ce qui est généralement désigné comme une orientation « *pro-poor* » : au-delà des limitations du contrat, les insuffisances de ces mesures permettent de comprendre l'échec d'Aguas del Illimani à La Paz et El Alto.

### L'ÉCHEC DE L'ORIENTATION « PRO-POOR »

L'objectif de la Lyonnaise des eaux avec la création du consortium Aguas del Illimani était de développer le modèle d'une desserte des quartiers populaires susceptible d'étendre les marchés internationaux de l'entreprise. Un des premiers gérants du consortium en Bolivie, Arnaud Bazire, déclarait que « l'objectif était de démontrer que la Lyonnaise des eaux peut aussi s'occuper des zones difficiles » (Poupeau, 2008b). Dès la signature du contrat, l'autorité régulatrice du secteur, la SISAB, a autorisé Aguas del Illimani à faire des prêts sur cinq ans pour faire face aux prévisions de coûts prohibitifs dans les aires non desservies. Cette mesure a permis une réduction des coûts d'installation (de 155 à 105 \$) en échange d'un travail de main-d'œuvre par les ménages concernés : en 1998, seuls 20 % des ménages nouvellement desservis cette année-là ont choisi de payer le prix intégral. Pour le premier quinquennat du contrat, les évaluations semblent alors plutôt positives (Barja, Urquiola, 2001 ; Foster, Irusta, 2003 ; Jacobs, 2007 ; Brailowsky, 2007).

Franck Poupeau

En marge du contrat, les aires les plus défavorisées devaient être équipées d'un système dit « condominial », consistant à relier un réseau local au réseau principal par un branchement collectif desservant tout un îlot d'habitations. Le modèle technique consistait à équiper les rues secondaires avec des tuyaux de moindre diamètre, reliés sous la chaussée aux canalisations des rues principales, ce qui était censé réduire les coûts de 30 % par rapport aux installations standard. Les usagers devaient les installer et assurer ensuite leur entretien : ce système technique reposait donc sur la participation des habitants des quartiers pauvres afin de réduire les coûts d'installation.

Le système condominial a permis d'installer 6 325 nouvelles connexions en matière d'eau potable pour la première tranche quinquennale et 6 482 pour la seconde, sur des connexions supplémentaires s'élevant respectivement à 52 764 et 25 452. Le poids respectif de la participation communautaire aux travaux d'installation aurait ainsi représenté 12 % puis 25 % des nouvelles connexions sur les deux quinquennats – l'autorité régulatrice SISAB soulignant même qu'en 2005 ce type de connexions représentait jusqu'à 56,3 % des connexions réalisées. Mais dans la mesure où ces connexions ont été réalisées avec le soutien financier de la Banque mondiale, via le système condominial et la participation des résidents aux travaux, l'audit du cabinet Pozos & Asociados commandité par la SISAB en 2006 ne les a pas considérées comme faisant partie des connexions prévues par le contrat, puisqu'elles ne représentent pas des investissements de l'entreprise elle-même. Au final, sur les 71 752 connexions prévues par le contrat initial, 25 314 n'auraient pas été exécutées (soit 35,28 %), ce qui autorisait alors la SISAB à résilier le contrat : « Aguas del Illimani a diversifié les risques des investissements à travers le mécanisme d'exécution des travaux par participation des résidents » (SISAB, 2006, p. 14).

Le peu d'investissement de l'entreprise Aguas del Illimani en connexions régulières et son recours croissant à la participation des habitants des quartiers populaires est sans aucun doute à mettre en rapport à la conjoncture politique, marquée par la montée des conflits sociaux : les investissements dans le secteur de l'eau ont été ralentis à partir de 2000, lorsqu'est survenue la « guerre de l'eau » à Cochabamba, où l'opérateur privé (Bechtel) s'était fait expulser à la suite d'une mobilisation massive des usagers (Sprong, 2007). À partir de 2004, ce sont les comités de quartier d'El Alto, regroupés dans la FEJUVE (*Federación de Juntas Vecinales*) qui ont commencé à se mobiliser à leur tour pour demander le départ d'Aguas del Illimani. Auparavant marquée par un certain conservatisme et un véritable clientélisme dans la défense des intérêts des populations résidentes (Sandoval, Sostres, 1989), la FEJUVE était devenue, grâce à la « guerre du gaz » de 2003 à El Alto, une organisation politique à la pointe du combat contre les politiques néolibérales. La revendication de nationalisation d'Aguas del Illimani est indissociablement un élément de « l'Agenda d'Octobre » qui portera la

## Défis et conflits de la remunicipalisation de l'eau

coalition de mouvements sociaux au pouvoir à travers le MAS d'Evo Morales en 2005 (Do Alto, Stefanoni, 2008) et un moyen pour la FEJUVE de consolider son rôle politique de premier plan, face au déclin relatif de la Centrale Ouvrière Bolivienne.

### LA REMUNICIPALISATION DU SERVICE DE DISTRIBUTION DES EAUX

En janvier 2007, le gouvernement d'Evo Morales finalise les négociations pour le départ de l'entreprise en Bolivie. AISA est remplacée par une entreprise publique et sociale de distribution d'eau. Dès novembre 2006, le président Morales avait affirmé : « en tant que Gouvernement, nous pouvons expulser l'entreprise, c'est dans nos possibilités, mais ensuite nous ne pourrions obtenir de l'argent pour avoir plus d'eau à El Alto ; tout le monde aurait alors manifesté contre nous. Une fois que l'entreprise sera partie, ce que nous voulons c'est garantir l'eau »<sup>4</sup>. En fait, le processus de négociations avait été enclenché à partir de janvier 2005 par le gouvernement intérimaire de Carlos Mesa qui avait promulgué, sous la pression des organisations sociales d'El Alto, une série de décrets suprêmes destinés à favoriser le départ d'Agua del Illimani. L'entreprise, réticente au départ, a semblé accepter l'inéluctabilité du processus à partir du mois de mars 2006, même si elle n'a jamais admis en revanche le diagnostic établi par l'audit de Pozos & Asociados qui ne reconnaissait que 24 millions de dollars sur les 45 millions de patrimoine déclaré par l'entreprise. En prenant en compte les 13,5 millions de dollars de crédits à rembourser aux organismes internationaux, il restait selon l'audit 11 millions de dollars à payer à l'entreprise. Finalement, suite aux évaluations de l'autorité régulatrice du secteur, c'est la somme de 5,5 millions de dollars qui devait finalement être versée, non à titre d'indemnisation mais de dévolution de capital pour les neuf années de gestion. Les fonds ont été débloqués par le ministère de l'Économie qui a émis des bons couvrant la somme requise pour le désengagement d'AISA. Alors que les organisations sociales d'El Alto réclamaient l'expulsion pure et simple de l'entreprise, le gouvernement d'Evo Morales a tenu à « répondre au plus vite aux exigences de la population » en conduisant les négociations jusqu'à leur terme et en évitant un procès interminable auprès des instances régulatrices internationales de façon à préserver les investissements de la coopération étrangère qui avaient fait de la négociation une condition *sine qua non* de leur soutien futur. L'entreprise publique et sociale, EPSAS (*Empresa Pública y Social de Agua y Saneamiento*), devait récupérer les actions du consortium français *via* un fidéicommiss en faveur du Fonds national de développement régional (FNDR), devant instituer sous un délai de six mois le ministère de l'Eau comme

4. *El Diario*, 19 novembre 2006.

Franck Poupeau

le nouveau propriétaire. Le ministère de l'Économie émit également 9,5 millions de dollars de bons en faveur du FNDR pour rembourser les crédits contractés par Aguas del Illimani envers la Banque interaméricaine de développement (BID), la Caja Andina de Fomento et l'International Finance Corporation.

Le Décret Suprême 28985 édicté pour créer EPSAS donna lieu à une cérémonie, le 4 janvier 2007, au Palais du Gouvernement, au cours de laquelle le ministre de l'Eau de l'époque, Abel Mamani, présenta les papiers prouvant la réappropriation publique de l'entreprise – dans le prolongement des célébrations qui, quelques mois auparavant, avaient marqué la renationalisation des hydrocarbures et la loi de redistribution des terres. Les manquements d'Aguas del Illimani à son contrat furent ainsi soulignés afin de justifier la résiliation mais aussi de valoriser la vocation sociale de la nouvelle entreprise : étendre le réseau aux quartiers délaissés par l'opérateur privé, fournir des tarifs plus abordables pour les foyers pauvres, et respecter l'environnement en développant un traitement des eaux usées dans des zones particulièrement contaminées. Sur tous ces points, l'autorité régulatrice du secteur (SISAB) avait condamné Aguas del Illimani pour environ 450 000 dollars de pénalités. L'objectif de la nouvelle entreprise EPSAS était ainsi de développer « l'eau pour tous » en faisant notamment appel à la « participation communautaire » des habitants des quartiers. Selon le ministre de l'Eau, « les citoyens doivent collaborer afin que l'entreprise accomplisse les demandes des consommateurs »<sup>5</sup>.

La situation contradictoire dans laquelle se trouvèrent pris le ministère de l'Eau et le gouvernement dès leur installation au pouvoir, entre promesses politiques et contraintes de financement, explique sans doute les hésitations et la confusion entretenue autour des modalités de la transition vers EPSAS. Elle n'en soulève pas moins un certain nombre de questions quant au fonctionnement futur de la nouvelle entreprise. En effet, dès sa fondation, EPSAS s'est trouvée en nécessité de dégager 35 millions de dollars sur les cinq ans à venir pour assurer des investissements nécessaires à un développement de la couverture du réseau. Si la vocation sociale de l'entreprise permet une réutilisation directe des factures de consommation et de connexion, les seuls financements d'ampleur disponibles se trouvaient dans la coopération internationale : une aide de 5,5 millions de dollars octroyée par le Venezuela, une autre de 4 millions de dollars promise par l'Union européenne, ainsi qu'une multitude de petits financements octroyés par divers pays (Japon, Norvège, Suisse, etc.) pour des projets localisés<sup>6</sup>. De ce point de vue, il ne semble pas y avoir de véritable rupture avec le modèle « libéral » précédent, qui faisait intervenir les financements extérieurs dans les zones les moins solvables.

5. *El Diario*, 5 janvier 2007.

6. Voir le site du ministère de l'Environnement et de l'eau : [http://www.minagua.gov.bo/web\\_anexo/inversiones.html](http://www.minagua.gov.bo/web_anexo/inversiones.html)

## LA POLITIQUE DE L'EAU DANS LA NOUVELLE CONSTITUTION POLITIQUE DE L'ÉTAT PLURINATIONAL BOLIVIEN

On peut en effet se demander s'il n'y a pas un paradoxe dans l'action d'un gouvernement désireux de promouvoir la « décolonisation de l'État » à maintenir un système de participation communautaire, clé de voûte de la politique *pro-poor*, afin de diminuer les coûts d'installation dans les zones économiquement insolubles (Poupeau, 2008a). Ce dispositif reste en effet dépendant des financements de la coopération internationale, qui se trouve ainsi en mesure d'imposer ses priorités, ses calendriers et ses mots d'ordre aux « décideurs » nationaux (Rodríguez-Carmona, 2009). Dans un contexte marchand, une entreprise publique ou privée s'appuyant sur de telles mesures risque de contribuer à renforcer la dualisation du système de distribution : à côté du réseau historiquement installé dans les quartiers les plus prospères, les populations insolubles de secteurs périurbains bénéficient d'un système adapté à leurs moyens – un « pauvre » réseau pour les pauvres, selon l'expression du sociologue Carlos Crespo (2002). Rien ne dit cependant que le même dispositif, utilisé dans un contexte différent de celui des politiques *pro-poor*, produise les mêmes effets : il faut donc revenir sur la politique mise en œuvre, au niveau national comme au niveau local, afin d'analyser le maintien des mesures de participation communautaire.

En 2007, le ministre de l'Eau mettait en évidence deux étapes bien distinctes dans la mise en place de l'entreprise publique et sociale<sup>7</sup> : tout d'abord, l'entreprise devait prouver son efficacité en utilisant au mieux les ressources disponibles ; ensuite, la reconnaissance d'un « droit à l'eau » universel par l'Assemblée constituante devait permettre à l'entreprise publique de s'appuyer sur l'État bolivien pour financer des investissements lourds. En ce qui concerne la première étape, il semble que les modalités organisationnelles et juridiques du mode de distribution « public et social » soient restées stables, sans réelle modification. Entre un modèle d'accès uniforme à l'eau difficile à financer sur fonds propres et des installations de moindre qualité pour les foyers qui n'en ont pas les moyens, l'enjeu était d'inventer un autre modèle de gestion des services urbains. Force est de constater que la Commission interinstitutionnelle pour la mise en place de la nouvelle entreprise publique, dans laquelle siègent depuis 2007 le ministère de l'Eau, les autorités municipales de La Paz et El Alto, et les comités de quartiers de ces deux villes (mais pas ESPAS dont le rôle se limite à fournir l'information nécessaire), n'a débouché sur aucun résultat tangible : l'entreprise municipale conserve la même organisation et les mêmes contraintes contractuelles que l'entreprise précédente.

7. Entretien réalisé le 17 janvier 2007.

Franck Poupeau

Certaines inflexions sont cependant notables : ainsi, la priorité traditionnellement accordée aux aires rurales a été quelque peu bousculée, avec la mise en place en 2009 d'un Plan destiné aux zones périurbaines défavorisées. Par ailleurs, une mesure sociale a été mise en place, contournant les normes tarifaires du contrat : un Tarif Solidaire octroyé aux foyers de faible consommation d'eau (moins de 15 mètres cubes). En 2009, il concerne 59 946 connexions à La Paz et 145 859 connexions à El Alto. Les résultats officiels font état de 28 000 nouvelles connexions d'eau potable entre 2007 et 2009, et de 22 5000 nouvelles connexions au réseau d'assainissement, sur une programmation quinquennale (2007-2012) de respectivement 44 000 et 33 000 connexions<sup>8</sup>. La concession de La Paz et El Alto posséderait donc 285 000 connexions individuelles gérées par 428 employés, ce qui correspondrait à un taux de 1,5 employé pour 1 000 connexions, bien supérieur aux normes d'efficacité internationales reconnues pour le secteur (2 pour 10 000).

En ce qui concerne la seconde étape mentionnée par le ministre de l'Eau, la Nouvelle Constitution politique de l'État, proposée par le gouvernement Morales, et difficilement négociée avec l'opposition en 2007 et 2008, a finalement été approuvée à 62 % des voix en janvier 2009. En matière de ressources naturelles, elle reconnaît un droit à l'eau pour tous et interdit toute forme de privatisation. Dans le prolongement de ces transformations juridiques, le président Evo Morales a proposé, le 22 avril 2009 devant l'Assemblée générale des Nations unies, d'officialiser un « Jour mondial de la Terre Mère » afin de favoriser la vie « en harmonie avec la Nature ». Cette initiative a donné lieu, le 5 juin en Bolivie, à une cérémonie présidée par le nouveau ministre de l'Environnement et de l'eau, René Orellana, qui rendait hommage à la *Pachamama* (la Terre Mère) comme source d'inspiration des nouvelles politiques publiques.

La réalité est cependant plus complexe que les déclarations de principe constitutionnelles ou cosmologiques, notamment en ce qui concerne le recours au privé en matière de financement et d'exécution des travaux d'expansion du réseau. En février 2009, le ministère de l'Environnement et de l'eau a bien attribué 174,8 millions de Bolivianos (23 millions de dollars) sur les vingt années à venir pour garantir l'approvisionnement en eau des villes de La Paz, El Alto et des municipalités voisines, et pour anticiper les effets du changement climatique : au début de l'année 2009, seulement 80 % des capacités de stockage d'eau étaient assurées pour la métropole. La construction d'un barrage supplémentaire dans la zone de Alto Hampaturi a été initiée grâce à l'appui du Fonds national d'investissement productif et social ; d'autres chantiers ont aussi été lancés : perforation d'une douzaine de puits, construction d'une usine de traitement des eaux à Puchukollo (52 millions de Bs), augmentation de la capacité de

8. Source : Ministère de l'Environnement et de l'eau, décembre 2009.

## Défis et conflits de la remunicipalisation de l'eau

L'usine d'Alto Lima (9,4 millions de Bs) afin de passer de 150 à 650 litres par seconde (700 000 personnes sont actuellement desservies par cette usine) ; pour ce dernier chantier, 60 % des financements viennent du Trésor général de la Nation, et 40 % du gouvernement municipal de El Alto. Le ministère fait également état d'autres travaux d'extension du réseau : dans le district 7, l'entreprise REEDCO-IAA & Asociados construit un réseau d'assainissement pour un montant de 14,6 millions de Bolivianos, tandis que dans la même zone, l'entreprise Asociación Accidental de El Alto élargit le réseau d'eau potable pour un montant de 8,5 millions de Bolivianos. Dans le district 8, l'entreprise RASUD & Asociados assume une autre extension de réseau d'assainissement, pour un investissement de 20,2 millions de Bolivianos, alors que l'entreprise BRASIL TARCO amplifie le réseau d'eau potable pour 8,5 millions de Bolivianos.

Une telle délégation des travaux au secteur privé peut surprendre. Elle provient en fait des statuts de l'entreprise EPSAS, qui en tant que société anonyme ne peut recevoir de donations extérieures. Les financements doivent donc passer par le ministère de l'Eau et les gouvernements national ou municipaux, avec pour contrepartie de fournir une contribution équivalent à 10 % de la donation. On assiste donc à l'émergence d'un modèle original, qui ne signifie pas le retour au « tout public », mais à un partenariat à trois pôles (Clarke Annez, 2010) : secteur privé, secteur public municipal et gouvernement. Ce partenariat original entre secteur public et secteur privé permet de remédier à l'impossibilité pour la nouvelle entreprise d'engager des travaux d'envergure sur fonds propre, comme le révèle un incident qui a eu lieu à La Paz en 2008.

### **LES CONFLITS EN GESTATION : DROITS COMMUNAUTAIRES VERSUS DROIT À L'EAU ?**

Le 25 janvier 2008, un effondrement de terrain dû à des pluies abondantes (quoique normales en cette saison) a emporté la structure maintenant les canalisations du système Pampahasi qui alimente les zones Sud et Est de La Paz. Cet incident a eu des répercussions immédiates et durables : la coupure d'eau a affecté toute la zone pendant plus de trois semaines, mettant en évidence à la fois l'impossibilité pour l'entreprise de réparer le service rapidement et les failles du système de prévention des risques urbains (hôpitaux et entreprises se sont trouvés obligés d'utiliser des camions citernes pour continuer à assurer un service minimum, tandis que la rentrée scolaire a été retardée).

Il n'est pas forcément étonnant que l'entreprise, remunicipalisée depuis peu, et obligée de faire face à des contraintes quotidiennes de gestion et de solvabilité importantes, n'ait pas eu le temps de se pencher sur les risques naturels. Mais cette « vulnérabilité institutionnelle » (Hardy, 2009a) a entraîné l'impossibilité de trouver des solutions techniques alternatives : la réactivation d'anciennes

Franck Poupeau

canalisations s'est révélée précaire, la distribution par camions-citernes a été coûteuse et insuffisante, les réparations ont été retardées et étalées sur cinq mois. En effet, le montant des travaux s'élevait à 450 000 dollars, somme dont ne disposait pas EPSAS, qui a dû demander l'aide de la municipalité et du gouvernement national, qui ont obtenu un prêt de la CAF (*Corporación Andina de Fomento*). Dans un contexte d'instabilité politique où la ville de La Paz était contestée comme siège du gouvernement par l'opposition régionale, l'enjeu politique était de montrer l'efficacité de la gestion municipale. Le maire a ainsi débloqué un marché municipal d'urgence, attribué à l'entreprise TAURO S. A., pour réparer la canalisation endommagée. Soutenu par un certain nombre d'entreprises pacéniennes, il a aussi demandé la transformation d'EPSAS en entreprise mixte afin de faire face aux nombreux travaux de maintenance et de prévention révélés par l'incident du système Pampahasi. Le vice-ministre des Services de base a cependant rejeté cette proposition en invoquant son incompatibilité avec le statut de l'eau prévu par la Nouvelle Constitution politique de l'État bolivien, qui était alors encore en attente d'être approuvée.

Mais la « vulnérabilité institutionnelle » de l'entreprise ne s'est pas simplement manifestée sur le plan financier : elle a exprimé des problèmes plus larges de régulation des ressources naturelles. En effet, la coupure de la canalisation s'est produite sur les terres communautaires de Hampaturi et a provoqué des dégâts sur les récoltes environnantes. Les autorités communautaires ont alors demandé des dédommagements pour l'incident, ainsi qu'une indemnisation pour laisser les canalisations passer sur leurs terres. Depuis la réforme de la Participation populaire de 1994 en Bolivie, les communautés qui se sont constituées en « terres communautaires originaires » (TCO) peuvent en effet revendiquer un droit de propriété collectif sur leurs territoires ; en 2008, même si la Nouvelle Constitution n'était pas encore signée, cette tendance se trouvait non seulement renforcée mais encore légitimée par les projets constitutionnels du gouvernement Morales. Afin de faire pression sur l'entreprise, les communautés paysannes ont alors empêché les ouvriers d'accéder à la canalisation endommagée et de commencer les réparations. L'absence de statut juridique d'EPSAS ne lui a pas permis de négocier seule avec les communautés paysannes, et il a fallu la « médiation » du gouvernement municipal et du gouvernement national (avec l'envoi de troupes armées) pour aboutir à un « préaccord entre les autorités publiques (le ministère de l'Eau, le ministère du Développement rural et le ministère de l'Intérieur) et les représentants des habitants » (Hardy, 2009b) : ce préaccord prévoyait, entre autres, la réalisation de levées défensives sur les torrents Hampaturi et Palcoma pour protéger les logements et les zones de culture des inondations régulières.

Cet incident a surtout mis en évidence les problèmes posés par la coexistence du droit coutumier des communautés et de la nécessité d'assurer les services urbains. La solution apportée par la Nouvelle Constitution politique de l'État

## Défis et conflits de la remunicipalisation de l'eau

bolivien est de promouvoir un « droit à l'eau » censé assurer que chaque individu ait accès à l'eau potable (gratuite ou à prix raisonnables)<sup>9</sup> : ce droit implique une obligation de « résultat », pas de « moyens ». En tant que tel, ce droit ne dit rien des modalités de gestion du service (public, privé, partenariat, etc.) ou de la nature de la propriété des actifs mais, comme le montre l'exemple de la rupture du système Pampahasi, l'incorporation de ce droit à l'eau à la Nouvelle Constitution ne suffit pas à garantir l'approvisionnement des villes ; qu'il s'agisse de réparations d'urgence ou de construction de barrages supplémentaires destinés à pallier une éventuelle pénurie du fait de la fonte accélérée des glaciers (Ramírez, Olmos, 2007), les droits des communautés rurales en amont à utiliser la ressource pour leurs besoins propres passent avant l'approvisionnement de villes et se révèlent d'autant plus porteurs de conflits potentiels qu'il n'existe pas, pour l'instant, d'espaces de négociation entre les parties en présence. Les logiques territoriales liées à la reconnaissance des « us et coutumes » pourraient en revanche s'intégrer à la reconnaissance de l'eau comme « bien commun », ce qui permettrait d'instituer un arbitrage public entre les usagers urbains et les communautés en amont qui, si elles ont enfin acquis la reconnaissance de leurs droits, ne sont pas limitées dans leur capacité de blocage. Dans l'état actuel, elles ne constituent qu'un « acteur privé » parmi d'autres, auxquelles il s'agit encore de donner une place dans l'ensemble des institutions chargées de réguler l'usage global des ressources. Dans un contexte d'épuisement des ressources hydriques destinées à l'approvisionnement de la métropole pacénienne, on peut penser que ce genre de conflits est appelé à se multiplier sur les terres communautaires en amont qui sont traversées par les cours d'eau, les canalisations et les barrages de réserve.

## CONCLUSION

On peut douter que ce type de conflits environnementaux soit susceptible d'avoir des solutions seulement locales, dans la mesure où la régulation des ressources naturelles se joue à de multiples niveaux (Doern, Johnson, 2006) – niveau local de la gestion des territoires, certes, mais aussi niveau municipal garantissant les services urbains, niveau national de mise en application des politiques publiques de répartition de la ressource, et même niveau international de la mise en place de normes environnementales et de modèles de gestion du service. Ils appellent surtout à une refonte des principes de la gouvernance urbaine de la métropole pacénienne qui devra trouver un équilibre entre la

9. Selon Karen Bakker, le « droit à l'eau » a des limitations qui relèvent des droits de l'homme : « L'adoption du discours sur les droits de l'homme par les compagnies privées indique ses limitations comme stratégie anti-privatisation. Les droits de l'homme sont individualistes, anthropocentristes, centrés sur l'Etat et compatibles avec le service privé de distribution d'eau ; ils représentent donc une stratégie très limitée pour ceux qui refusent la privatisation de l'eau » (Bakker, 2007, p. 447).

Franck Poupeau

reconnaissance des droits des communautés et la garantie du service public de distribution des eaux. Mais au-delà de l'incident de janvier 2008, le cas de cette concession montre que le retour à une gestion municipale du service ne constitue pas un retour à la « case départ », à un état antérieur à la privatisation du système : l'irruption des communautés en amont, autrefois niées dans leur existence, l'intervention de l'État pour assumer un nouveau rôle de régulation qui dépasse le cadre du marché pour englober une gestion intégrale de la ressource sur les territoires concernés, le maintien de la participation du secteur privé dans la maintenance et l'expansion du système, constituent autant de signes d'une transformation des modes de régulation des ressources naturelles et des services urbains qui les distribuent. Autant d'éléments qu'une réflexion sur les conditions de mise en place d'un service municipal doit articuler dans la construction d'un nouveau modèle de gestion.

## BIBLIOGRAPHIE

- Bakker K., 2007, « The "Commons Versus the Commodity": Alter-globalization, Anti-Privatization and the Human Right to Water in the Global South », *Antipode*, n° 39 (3), pp. 430-455.
- Botton H., 2005, « Le modèle français du capitalisme de l'eau dans la compétition européenne et mondiale depuis les années 1990 », *Sciences de la société*, n° 64, pp. 55-74.
- Barja G., Urquiola M., 2001, « Capitalization, Regulation and the Poor. Access to Basic Services in Bolivia », *Discussion Paper n° 2001/34*, United Nations University, World Institute for Development Economic Research.
- Botton S., 2007a, *La multinationale et le bidonville, Privatisation et pauvreté à Buenos Aires*, Paris, Karthala.
- Botton S., 2007b, *Capitalisation d'expérience : Aguas del Illimani. Regards croisés sur la concession de La Paz/El Alto (1997-2007)*, Ronéo, rapport Latts/Aisa.
- Braïlowsky A., 2007, « Buenos Aires, Argentine (1993-2006) et La Paz, Bolivie (1997-2007). L'impossibilité de travailler dans une logique d'intérêts partagés : une approche transver-
- sale des contrats de La Paz et de Buenos Aires », *Suez Environnement*, février.
- Clarke Annez P., 2010, « Urban Infrastructure Finance From Private Operators: What Have We Learned From Recent Experience? » in Peterson G. E., Clarke Annez P., *Financing Cities: Fiscal Responsibility and Urban Infrastructure in Brazil, China, India, Poland and South Africa*, Washington D. C., World Bank, chap. 11.
- Crespo C., 2002, « La concesión de La Paz a los cinco años. Elementos para una evaluación », en ligne : <http://www.aguabolivia.org/CEPLAG%20paper.htm>
- Defournier V., 2007, *The Concession Contract of Aguas del Illimani in La Paz/El Alto, Bolivia. Inputs for Private Sector Participation in Urban Water Systems in Less Developed Countries*, London School of Economics and Political Science, MSc Development Management.
- Do Alto H., Stefanoni P., 2008, « Nous serons des millions ». *Evo Morales et la gauche au pouvoir en Bolivie*, Paris, Raisons d'agir.
- Doern B., Johnson R. (dir.), 2006, *Rules, Rules, Rules, Rules. Multi-Level Regulatory Governance*, University of Toronto Press.

Défis et conflits de la remunicipalisation de l'eau

- Driessen T., 2010, *Transparencia, un desafío para la empresa pública SEMAPA*, Cochabamba, Centro de Estudios Aplicados a los Derechos Económicos, Sociales y Culturales.
- Finger M., Allouche J., 2002, *Water Privatization: Trans-National Corporations and the Re-regulation of the Water Industry*, Londres/New York, Spon Press.
- Foster V., Irusta O., 2003, « Does Infrastructure Reform Work for the Poor? A Case Study on the Cities of La Paz and El Alto, Bolivia », *World Bank Policy Research Working Paper 3177*, Washington D. C.
- Guérin-Schneider L., Lorrain D., 2003, « Note de recherche sur une question sensible. Les relations puissance publique-firmes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement », *Flux*, n° 52/53, pp. 35-54.
- Hardy S., 2009a, « Ruptura del aprovisionamiento de agua potable. Sistema Hampaturi-Pampahasi, La Paz, enero-febrero 2008 », *Bulletin de l'Institut français d'études andines*, 28 (3).
- Hardy S., 2009b, « La vulnérabilité de l'approvisionnement en eau dans l'agglomération pacéniennne : le cas du sous-système El Alto », *Cybergeo: European Journal of Geography* (En ligne), dossiers, « Vulnérabilités urbaines au sud », document 457.
- INE (Instituto Nacional de Estadística), 2009, Información estadística (en línea) : <http://www.ine.gov.bo/indice/indice.aspx?d1=0301&d2=6>
- Jacobs J., 2007, *Best Practice in Serving the Poor in Global Water Privatizations*, Cranfield University, School of Applied Science, Msc. Thesis (Supervisor: Dr. Richard Franceys).
- Jaglin S., 2001, « L'eau potable dans les villes en développement. Les modèles marchands face à la pauvreté », *Revue Tiers Monde*, t. XLII, n° 166, pp. 275-303.
- Jouravlev A., 2000, *Water Utility Regulation: Issues and Options for Latin America and the Caribbean*, Santiago, Cepal.
- Kohl B., 2004 « Privatization Bolivian Style: a Cautionary Tale », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol.28 (4), pp. 893-908.
- Komives K., 2001, « Designing Pro-poor Water and Sewer Concessions: Early Lessons from Bolivia », *Water Policy*, 3, pp. 61-79.
- Laurie N., Crespo C., 2007, « Deconstructing the Best Case Scenario: Lessons from Water Politics in La Paz-El Alto, Bolivia », *Geoforum*, 38, pp. 841-854.
- Mayaux P.-L., « Retour sur le retrait de Suez de La Paz-El Alto », *Flux*, vol. 4, n° 74, pp. 83-91, 2008.
- Meublât G., 2001, « La rénovation des politiques de l'eau dans les pays du Sud », *Revue Tiers Monde*, t. XLII, n° 166, pp. 249-258.
- Ministerio de Medio Ambiente y Agua, 2009, *Programa de agua potable y saneamiento. Aéreas periurbanas y otras localidades*, en ligne : [http://www.minagua.gov.bo/web\\_anexo/prog\\_proy.html](http://www.minagua.gov.bo/web_anexo/prog_proy.html)
- Nickson A., Vargas C., 2002, « The Limitations of Water Regulation: the Failure of the Cochabamba Concession in Bolivia », *Bulletin of Latin American Research*, vol. 21 (1), pp. 99-120.
- Poupeau F., 2008a, « Les ambivalences de la participation communautaire. Le cas du service de distribution des eaux à El Alto, Bolivie », *Autrepart*, n° 47, pp. 245-254.
- Poupeau F., 2008b, *Carnets boliviens (1999-2007). Un goût de poussière*, Paris, Aux lieux d'être.
- Poupeau F., 2009a, « El Alto, una ficción política », conférence prononcée le 21 septembre à « l'Université de tous les savoirs, des Andes à l'Amazonie », La Paz, septembre octobre 2009, en cours de publication.
- Poupeau F., 2009b, « Les frontières de la métropolisation. Inégalités socio-spatiales d'accès à l'eau et indicateurs de pauvreté à La Paz, Bolivie », *Transcontinentales*, n° 7, pp. 81-104.
- Poupeau F., 2010, « De la migración rural a la movilidad intra-urbana. Una perspectiva sociológica

Franck Poupeau

- sobre las desigualdades de acceso al agua en El Alto (Bolivia) » in Poupeau F., González Andricáin C. (dir.), *Modelos de gestión del agua en los Andes*, Lima, IFEA/PIEB.
- Ramírez E., Olmos C., 2007, *Deshielo de la Cuenca del Tuní Condoriri y su Impacto sobre los Recursos Hídricos de las Ciudades de La Paz y El Alto. La Paz y El Alto*, IHH/UMSA/IRD/ULB/IAI (Proyecto auspiciado por la Embajada de los Países Bajos en Bolivia - PNCC).
- Rodríguez-Carmona A., 2009, *El proyectorado. Bolivia tras 20 años de ayuda externa*, La Paz, Plural Editores.
- Sandoval G., Sostres F., 1989, *La ciudad prometeda. Pobladores y organizaciones sociales en El Alto*, La Paz, Editorial Sistema/ALDIS.
- Schneier-Madanes G. (dir.), 2010, *L'eau mondialisée. La gouvernance en question*, Paris, La découverte.
- Schneier-Madanes G., De Gouvello B. (dir.), 2003, *Eaux et réseaux. Les défis de la mondialisation*, Paris, IHEAL/La Documentation Française.
- Sprong S., 2007, *The Politics of Third World Water Privatization: Neoliberal Reform and Popular Resistance in Cochabamba and El Alto, Bolivia*, Toronto (Ontario), York University, Graduate Program in Political Science, Dissertation Submitted to the Faculty of Graduate Studies in partial fulfillment requirements for the degree of Doctor of Philosophy.
- Sisab (Superintendencia de agua y servicios básicos), 1997, *Contrato de concesión de Aguas del Illimani*, La Paz, mimeo.
- Sisab (Superintendencia de agua y servicios básicos), 2006, *Informe final. Metas de expansion*, Pozo & Asociados/SISAB.
- Troin J.-F., 2000, *Les métropoles des « Sud »*, Paris, Ellipses.